

COLLOQUE LE VENDREDI 7 JUILLET 2023

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET SANTÉ :

LE TEMPS DES COMPÉTENCES

SALLE MÉDICIS AU PALAIS DU LUXEMBOURG



Réseau
français
Villes-Santé



élus
santé
publique &
territoires



ASSOCIATION DES MAIRES D'ÎLE DE FRANCE



SOCIÉTÉ FRANÇAISE
DE SANTÉ PUBLIQUE

PRÉSENTATION

Si la Loi dite « 3DS » a reconnu le rôle des collectivités territoriales et de leurs groupements, « dans le champ de leurs compétences respectives fixées par la loi », dans la mise en œuvre du droit fondamental à la protection de la santé, la politique de santé demeure une compétence centrale qui « relève de la responsabilité de l'État ».

Au nom du principe constitutionnel d'égalité entre les territoires et les citoyens, l'État revendique une compétence centralisée et quasi exclusive dans la définition et le pilotage des politiques de santé et dans toutes les dimensions de la santé publique telle que définie par l'Organisation mondiale de la santé.

Cette compétence embrasse la veille sanitaire et la riposte aux crises, la promotion de la santé et la réduction des risques, la prévention individuelle et collective, la santé maternelle et infantile, l'information de la population, la recherche et l'innovation en santé, l'organisation des parcours des usagers du système de santé et, bien sûr, au premier chef, l'organisation des soins et la garantie de leur universelle accessibilité.

Cette affirmation d'un primat régalien sur la santé publique française n'est cependant pas exempte de paradoxes, que chacune des crises qui ont frappé le système de santé ces dernières années a remis en lumière. Et si la réponse à la pandémie de Covid a permis d'assouplir certaines rigidités administratives face à l'urgence - favorisant des coopérations inédites entre acteurs de santé de tous statuts -, elle a avant tout mis en avant le besoin d'une coopération structurée entre ces acteurs.

Ainsi, alors que chacun prend conscience du poids des maladies chroniques et de leurs facteurs de risques, et donc de l'importance des déterminants structurels, sociaux et envi-

ronnementaux, dans la capacité de nos concitoyens à naître, grandir, vivre et vieillir avec le meilleur état de santé possible, les collectivités locales s'imposent comme un échelon essentiel de la lutte contre les inégalités de santé.

Les communes et leurs groupements, les départements et les régions ont en effet à leur main, chacune à leur niveau, des politiques majeures pour promouvoir la santé des populations : urbanisme, logement, aménagement, mobilités, amélioration de l'environnement et lutte contre les pollutions, alimentation, activité physique, accompagnement des familles et protection de l'enfance, action sociale, autonomie, éducation et formation.

De même, la question de l'organisation territoriale de l'offre de soins entre la ville, l'hôpital et l'ensemble des services de santé et de prévention concourant au service public de santé, est devenue si cruciale qu'elle fait l'objet d'un ministère délégué dédié.

Un consensus semble se dégager en faveur d'une réponse nécessairement différenciée selon les territoires, leurs caractéristiques géographiques et démographiques et leur histoire en matière d'équipements de santé. Une approche différenciée, empreinte d'« universalisme proportionné », qu'un récent décret relatif au droit de dérogation des directeurs généraux d'ARS est venu renforcer, mais qui se limite encore à un pilotage centralisé et unilatéral. Là où l'article 119 de la Loi 3DS ouvrait modestement la voie à une gouvernance des ARS associant davantage les collectivités territoriales de leur ressort, ses décrets d'application se font encore attendre.

Enfin, les professionnels de santé, quels que soient leur statut et conditions d'exercice, et les citoyens, qu'ils se définissent comme « patients » ou « usagers du système de san-

té », revendiquent à juste titre une plus grande implication dans le diagnostic des besoins de leur territoire et dans l'élaboration des réponses à y apporter, et plus seulement dans l'exécution de stratégies décidées sans eux. L'accélération du déploiement des CPTS, l'actualisation en cours des contrats locaux de santé et l'héritage de la crise Covid en matière d'initiatives et de coopération entre tous les acteurs locaux de la santé publique sont autant d'opportunités pour reposer la question des formes, de la structuration et de la gouvernance de ces coopérations.

Les leçons de la crise doivent permettre de pérenniser l'intelligence collective qui a su émerger en matière de santé publique.

L'ambition est de dépasser les rapports complexes causés par une territorialisation de la santé s'effectuant dans le cadre - incomplet - de la déconcentration en traduisant enfin dans notre législation de nouveaux partages entre l'Etat, les collectivités territoriales et les acteurs locaux de santé :

- En promouvant la décentralisation et la différenciation de l'organisation des soins et des politiques de prévention et promotion de la santé ;
- En permettant le développement des dynamiques ascendantes, issues des acteurs de terrain et des collectivités locales par la reconnaissance de leurs responsabilités et compétences.

Les recommandations opérationnelles issues de cette journée contribueront ainsi à promouvoir une évolution de notre système de santé largement attendue par ses acteurs, ses usagers et les élus.

PROGRAMME

9h00 | ACCUEIL DES INVITÉS

9h30 | OUVERTURE DU COLLOQUE

Madame Catherine Deroche
Sénatrice du Maine-et-Loire
- Présidente de la commission des affaires sociales

Thème #1

Les collectivités territoriales sont des acteurs de santé.

10h00 | PROPOS INTRODUCTIF

Monsieur Daniel Benamouzig
Titulaire de la Chaire Santé de Sciences Po

10h15 | TABLE RONDE

Modération :

Madame Pascale Echard-Bezault
Société Française de Santé Publique

Intervenants :

Madame Françoise Jeanson
Vice-Présidente de la Région Nouvelle-Aquitaine
en charge de la santé

Monsieur David Guillet
Fédération nationale des Communautés
professionnelles territoriales de santé

Monsieur Yannick Nadesan
Président du Réseau français des Villes-Santé de l'OMS

Madame Sophie Guinoiseau / Monsieur Youen Carpo*
Fédération nationale des établissements de santé de proximité

Monsieur Thomas Sannié*
CRSA Île-de-France

12h00

CONCLUSION DE LA MATINÉE

Madame Stéphanie Rist

Députée du Loiret

- Rapporteuse générale de la commission des affaires sociales

Thème #2

Des données à la formation : les conditions de l'action

13h45 | PROPOS INTRODUCTIF

Monsieur Pierre-André Juven

Adjoint au Maire de Grenoble en charge de la santé

14h00 | TABLE RONDE

Modération :

Madame Véronique Garnier

Vice-Présidente de l'association Élus, santé publique et territoires - Référente santé à l'Association des Maires d'Île-de-France

Intervenants :

Mesdames Emmanuelle Gangloff et Hélène Morteau

Co-auteurs de l'ouvrage « La ville à l'épreuve de la crise sanitaire »

Monsieur Gilbert Hangard

Président de l'association Élus, santé publique et territoires

Monsieur Clément Boisseuil

Sociologue à l'Atelier parisien d'urbanisme

Monsieur Laurent Chambaud

Ancien directeur de l'École des Hautes Études en Santé Publique

Thème #3

Quelles compétences pour quelle collectivité ?

15h30 | PROPOS INTRODUCTIF

Monsieur Christophe Lannelongue
Ancien directeur général de l'ARS Grand-Est

15h45 | TABLE RONDE

Modération :

Madame Eve Plenel
*Professeure associée à l'école urbaine de Sciences Po
- Directrice de la santé publique de la Ville de Paris*

Intervenants :

Madame Agnès Giannotti
Présidente du syndicat MG France

Madame Cécile Lambert
Adjointe à la directrice Générale de l'offre de soin

Monsieur Cyrille Isaac-Sibille
Député du Rhône

Madame Mathé Toullier*
France Assos Santé

17h00

CLÔTURE DU COLLOQUE

Monsieur Bernard Jomier
*Sénateur de Paris
- Vice-Président de la commission des affaires sociales*

Pour vous inscrire,
Veuillez scanner ce QR Code :



Ou bien suivre le lien suivant :
<https://forms.gle/a9EEkYmp6i7SagoJ6>

